

SYNDROME DE REYE ET ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE

Le syndrome de Reye se caractérise par l'association d'une encéphalopathie aiguë et d'une stéatose. Son étiologie n'est pas bien connue. On suspecte depuis de nombreuses années que certains médicaments, en particulier l'acide acétylsalicylique, augmenteraient le risque de survenue du syndrome de Reye, mais on ne dispose pas de preuves définitives.

La *Medicines Control Agency (MCA)* du Royaume-Uni a récemment annoncé son intention de faire figurer sur l'emballage de tous les produits contenant de l'acide acétylsalicylique, un avertissement déconseillant l'usage de ce médicament en dessous de l'âge de 16 ans, sauf sur avis médical. Cette décision fait suite à une réévaluation des cas de syndrome de Reye associés à la prise d'acide acétylsalicylique par des enfants atteints d'une infection virale (influenza, varicelle). Il faut noter qu'au Royaume-Uni, l'acide acétylsalicylique est vendu en dehors du circuit pharmaceutique, ce qui n'est pas le cas en Belgique.

Suite à la décision de la MCA, le groupe de travail « Pharmacovigilance » du *Comité des Spécialités Pharmaceutiques (CSP)* de l'Union Européenne a fait part de la position suivante.

- L'acide acétylsalicylique est un analgésique efficace et bien toléré s'il est utilisé correctement.
- Un lien de causalité entre l'acide acétylsalicylique et le syndrome de Reye est suspecté depuis de nombreuses années.
- Le syndrome de Reye est extrêmement rare. Il peut être suspecté si des vomissements et des vertiges avec une perte de connaissance surviennent après une infection virale.

Les notices belges des médicaments contenant de l'acide acétylsalicylique ne contre-indiquent pas formellement l'usage pédiatrique. Certaines notices contiennent cependant un avertissement au sujet du syndrome de Reye.

Suite à un avis de la Commission Belge des médicaments, l'avertissement suivant sera repris dans toutes les notices des spécialités enregistrées en Belgique, contenant de l'acide acétylsalicylique et indiquées en dessous de l'âge de 12 ans.

« Chez les enfants de moins de 12 ans, chez qui on soupçonne une fièvre d'origine virale, on n'administrera l'acide acétylsalicylique que si d'autres médicaments ne donnent pas de résultats suffisants. Si une perte de connaissance et des vomissements persistants surviennent au cours d'un traitement par acide acétylsalicylique, il pourrait s'agir de signes du syndrome de Reye, une maladie très rare mais parfois à l'issue fatale, nécessitant un traitement médical immédiat. Une relation de cause à effet avec la prise de médicaments à base d'acide acétylsalicylique n'a pas à ce jour été établie avec certitude ».

L'acide acétylsalicylique n'est donc pas le médicament de première intention pour traiter la fièvre et la douleur chez l'enfant. Il garde cependant sa place dans le traitement de certaines maladies rhumatismales, comme la polyarthrite juvénile et, en raison de son effet inhibiteur sur l'agrégation plaquettaire, de certaines affections hématologiques. Chez l'enfant, le paracétamol constitue le traitement de première intention de la fièvre et de la douleur.